

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 20 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/34/36
10 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Ecole internationale des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. L'Ecole internationale des Nations Unies a été fondée en 1947 par des parents membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec l'assistance et la coopération de fonctionnaires de l'Organisation et d'enseignants de l'extérieur, dans un double but : a) réaliser une expérience en matière de vie et d'enseignement internationaux dans l'esprit de la Charte des Nations Unies; b) dispenser un enseignement conforme aux normes appliquées dans les divers pays d'origine des enfants dont les parents ont un lien avec l'Organisation des Nations Unies (membres de délégations et fonctionnaires du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies) et faciliter ainsi leur passage à tout enseignement national, y compris celui de leur propre pays.

2. Les fondateurs de l'Ecole pensaient également, comme l'Assemblée générale l'a reconnu ultérieurement, que l'Ecole pourrait devenir l'un des facteurs importants qui permettraient de recruter et de conserver un personnel international.

3. Aujourd'hui, 32 ans après sa fondation, l'Ecole peut témoigner de résultats convaincants à ces divers égards. Elle est devenue un centre unique d'enseignement international, avec un programme particulièrement adapté aux besoins de ses effectifs diversifiés.

4. Quand l'Ecole a ouvert ses portes, c'était une école maternelle accueillant 20 enfants originaires de 15 pays. On y a ajouté une classe par an à partir de 1949/1950, de sorte qu'il y avait 12 classes (du jardin d'enfants à la 11^{ème} année) en 1960/1961, époque à laquelle l'effectif scolaire était de 375. Pour l'année scolaire 1979/1980, le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} octobre 1979 est de 1 458, représentant 115 pays au total. Sur les 1 458 élèves inscrits, près de 57 p. 100 appartiennent à des familles de fonctionnaires du Secrétariat et de membres de délégations ou autres organismes étrangers officiels à New York. Une grande partie du reste de l'effectif est constituée par des enfants de familles étrangères installées dans la région, mais à titre privé.

5. Le personnel enseignant de l'école maternelle comptait en 1947 quatre professeurs, tous de nationalités différentes; pour l'année scolaire 1979-1980, il comprendra au total 132 professeurs à plein temps (équivalent), sans compter le Directeur, le Directeur des études, l'Administrateur, trois Principaux et le Directeur du bureau des admissions. Trente-cinq pour cent du personnel enseignant sont recrutés à l'étranger et représentent 38 nationalités. Les membres du personnel administratif et du personnel d'entretien et de surveillance, qui sont au nombre de 47, sont recrutés localement.

6. En 1979/1980, l'Ecole comporte 13 classes (treize niveaux) et les frais de scolarité varient entre 2 000 dollars et 3 150 dollars. En outre, on demande cette année à chaque famille une contribution supplémentaire de 200 dollars à titre de mesure exceptionnelle, pour réintroduire certains programmes d'enseignement. Les frais de scolarité ont augmenté régulièrement depuis la création de l'Ecole et très fortement ces dernières années avec la tendance générale à l'inflation. Cependant, comme dans tous les établissements d'enseignement, les frais de scolarité n'ont jamais suffi à eux seuls pour couvrir les dépenses et le besoin de fonds supplémentaires n'a jamais cessé d'exister. Alors que les droits de scolarité demandés par l'Ecole se situent dans la moyenne de ceux demandés par les établissements privés de la région, le programme offert par l'Ecole internationale implique des dépenses importantes que n'ont pas à supporter d'autres établissements et qui sont directement liées à la réalisation des objectifs évoqués au paragraphe 1. On trouvera dans les paragraphes suivants du présent rapport de plus amples précisions sur la nature de ces dépenses de fonctionnement propres à l'Ecole internationale.

7. En 1979/1980, les droits de scolarité moyens sont supérieurs de 10 p. 100 à ceux qui étaient en vigueur en 1978/1979. Pour 1979/1980, ils sont de 2 875 dollars y compris la contribution supplémentaire demandée aux 800 familles environ qui ne bénéficient pas d'une assistance financière sous forme de bourses. L'augmentation des frais de scolarité fait que de plus en plus de familles ont des difficultés à faire face aux dépenses qu'entraînent les études de leurs enfants à l'Ecole internationale. Le sacrifice est particulièrement lourd pour les fonctionnaires n'ayant pas droit à l'indemnité pour frais d'études et pour les membres des délégations qui ne reçoivent pas d'assistance financière à cet effet.

8. Pour aider ceux qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité, l'Ecole internationale a un programme de bourses mentionné au paragraphe précédent, qui n'est utilisé qu'en fonction des besoins. Pendant la période 1973/1974 à 1978/1979, le montant de l'assistance financière fournie sous forme de bourses a représenté en moyenne 6,5 p. 100 des recettes, soit un décaissement global de 1 368 600 dollars pour les six années scolaires. En même temps, et c'est là une conséquence directe des difficultés financières croissantes de l'Ecole, l'octroi de bourses, si on le considère sur une base annuelle, a décliné : de 7,7 p. 100 des recettes en 1973/1974, il ne représente plus que 5,2 p. 100 des recettes en 1978/1979. Pour l'année scolaire 1979/1980, on n'a pu, vu les contraintes financières, consacrer que 3,9 p. 100 des recettes à cet effet. Compte tenu des difficultés budgétaires croissantes de l'Ecole, qui ont déjà entraîné une réduction de l'aide financière fournie sous forme de bourses aux parents qui en avaient besoin, l'Ecole a malheureusement été contrainte, à partir de l'année scolaire 1978/1979, de cesser de faire bénéficier d'une réduction des frais de scolarité les membres de délégations et les fonctionnaires n'ayant pas droit à l'indemnité pour frais d'études de l'ONU, bien que cet arrangement fût devenu traditionnel à l'Ecole, du fait qu'il permettait à beaucoup de membres de délégations d'envoyer leurs enfants à l'Ecole internationale.

9. Depuis la création de l'Ecole en 1947, l'Assemblée générale a reconnu à maintes reprises son utilité pour recruter et conserver un personnel international et elle a estimé que l'Ecole devait reposer sur une solide base financière. A sa vingt-septième session, l'Assemblée, dans sa résolution 2990 (XXVII), a reconnu en outre l'importance de la fonction que l'Ecole internationale remplit en offrant aux enfants des membres de la communauté des Nations Unies la possibilité de recevoir une instruction de caractère international d'un niveau élevé sur les plans éducatif et culturel, et l'Assemblée a aussi reconnu la nécessité de préserver le caractère international de l'Ecole.

10. Le développement de l'Ecole a été rendu possible par une importante assistance financière venue s'ajouter aux recettes provenant des droits d'inscription. L'Ecole ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'assistance que l'ONU lui a accordée dès ses débuts et qu'elle a continué à lui fournir jusqu'à une date récente. Ainsi, en 1947, l'ONU a fourni gratuitement des locaux à Lake Success; en 1952, l'Ecole a reçu une première subvention en espèces d'un montant de 8 460 dollars, et, par la suite, des subventions annuelles d'un montant variable, la plus élevée ayant été de 65 000 dollars en 1970. L'objet de ces subventions était de contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole et, à trois reprises, de contribuer aux frais d'établissement des plans du bâtiment permanent de l'Ecole. En outre, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 2612 (XXIV), de verser, en l'espace de quatre ans, une contribution de 2 millions de dollars au Fonds de développement de l'Ecole. En 1974, elle a décidé, à sa 2324^{ème} séance, le 18 décembre 1974, de verser une contribution supplémentaire de 2 millions de dollars audit Fonds, essentiellement pour redoter celui-ci d'une somme de 1,7 millions de dollars qu'il avait fallu déboursier pour payer intégralement le coût de la construction des locaux permanents de l'Ecole, au coin de la 25^{ème} rue et de l'East River.

/...

11. Dans son rapport à l'Assemblée générale lors de la vingt-neuvième session (A/9858), le Secrétaire général a attiré l'attention sur les circonstances qui ont motivé la création et le statut du Fonds de développement de l'Ecole. Dans ses résolutions 2358 (XXII) et 2477 (XXIII), relatives à la recherche de locaux permanents et satisfaisants pour l'Ecole, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité pour celle-ci de disposer d'un Fonds de développement suffisant. La résolution 2612 (XXIV) a de nouveau souligné cette nécessité en 1969. Il convient de rappeler que l'une des conditions essentielles dont était assorties les subventions d'un montant de 11,5 millions de dollars versées par la Fondation Ford pour les travaux de construction des bâtiments de l'Ecole était que celle-ci devait, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, constituer un Fonds de développement de 5 millions de dollars. L'Assemblée générale a accepté cette condition. A l'heure actuelle, en dépit de tous les efforts de ceux qui ont apporté une aide, les avoirs du Fonds de développement ne se montent qu'à 4,4 millions de dollars - somme de toute évidence insuffisante, vu le taux rapide de l'inflation au cours des dix dernières années et vu l'augmentation de plus de 50 p. 100 de l'effectif scolaire. Au paragraphe 5 de son rapport à la vingt-neuvième session (A/9858), le Secrétaire général a noté qu'il semblait que 6,5 à 7 millions de dollars étaient le montant minimum requis pour fournir à l'Ecole l'assistance dont elle avait besoin. Aujourd'hui plus encore, il s'impose que le Fonds de développement dispose d'un minimum de 7 millions de dollars.

12. Les besoins financiers de l'Ecole doivent être envisagés dans le contexte de ses relations particulières avec l'Organisation des Nations Unies : l'Ecole ne peut se comparer à aucun autre établissement, ses programmes d'enseignement étant destinés à des élèves originaires de plus de 100 pays. Depuis que le Secrétaire général a présenté son rapport à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le nombre d'élèves s'est accru de 140 et le nombre des pays d'origine, de 21. Ces chiffres ne font que souligner l'ampleur des rajustements fondamentaux que l'Ecole a dû apporter à la teneur de ses programmes et aux méthodes d'enseignement.

13. Les besoins d'enseignement que l'Ecole internationale doit satisfaire exigent l'application d'un programme scolaire exceptionnel et qui ne se retrouve certainement dans aucune école de type national. Si au niveau des pays, un rapport moyen professeurs/élèves de 1 pour 20 semble garantir un bon enseignement, l'Ecole internationale, en raison de la composition internationale et du renouvellement rapide de son effectif scolaire, doit offrir un cadre d'enseignement beaucoup plus resserré, sans lequel la qualité de l'enseignement se détériorerait gravement. Pour l'année en cours, le rapport professeurs/élèves s'établit à 1 pour 10,8, dans le cycle primaire (classes de niveau élémentaire) et à 1 pour 12,4 dans le cycle secondaire, soit un rapport moyen d'environ 1 pour 11. Au niveau de l'ensemble, la moyenne pondérée de l'effectif par classe est à l'Ecole internationale, de 20 élèves, contre 30 dans les autres établissements. Une telle structure impose à l'Ecole des dépenses supérieures, auxquelles on ne saurait pourtant se soustraire sans porter gravement atteinte à la qualité pédagogique de l'enseignement international que l'Ecole est chargée de dispenser.

14. Cette charge financière supplémentaire tient notamment au fait que l'Ecole doit tenir compte du degré élevé de mobilité des parents des élèves qu'elle reçoit, en particulier s'agissant des parents qui appartiennent aux missions diplomatiques. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres écoles, année après année et à tous les niveaux, de nouveaux élèves venant de toutes les régions du monde s'inscrivent à l'Ecole et doivent donc être intégrés aux classes existantes, intégration qui exige fréquemment un enseignement supplémentaire si l'on veut que ces élèves atteignent le niveau requis de connaissances scolaires. Cet apport est d'autant plus nécessaire et important que l'Ecole, à l'inverse des autres établissements privés, accepte, dans le souci de répondre aux besoins des fonctionnaires de l'Organisation et des membres des délégations, l'inscription des enfants à tout moment de l'année scolaire; à cela s'ajoute le fait que ces dernières années, de nombreux enfants ont été inscrits qui n'avaient qu'une connaissance très rudimentaire de l'anglais ou du français. Le programme spécial "l'anglais en tant que deuxième langue" occupait 61 élèves et 2,5 professeurs à plein temps en 1973-1974; pour l'année scolaire en cours ces chiffres sont de 184 élèves et plus de 5 professeurs. Bien que l'Ecole maintienne le principe selon lequel un cours est institué à partir d'un effectif minimum de 15 élèves, il est souvent impossible d'appliquer ce principe à la lettre, en particulier dans les classes où une troisième langue - allemand, arabe, espagnol, latin, russe - est enseignée en tant que langue obligatoire. Les parents de ces élèves étant souvent mutés dans d'autres lieux d'affectation, les effectifs dans ces classes ont fréquemment tendance à diminuer à mesure que l'on se rapproche du niveau supérieur. Or, l'Ecole considère, malgré les difficultés financières que peut susciter une telle politique, que c'est pour elle une obligation que d'assurer, pour le bénéfice des élèves qui les ont entreprises, la continuité de ces études de langue.

15. Afin d'atteindre son objectif, qui est de promouvoir et d'offrir un enseignement international conforme à l'esprit et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, l'Ecole n'a reculé devant aucun sacrifice financier pour mettre au point un programme scolaire qui traduise véritablement les efforts déployés à cette fin. En outre, elle a axé ce programme sur le Baccalauréat international, qui exige un programme d'enseignement beaucoup plus étendu que celui qui mène normalement aux différents baccalauréats nationaux.

16. Ce programme d'enseignement va de pair avec le recrutement des professeurs sur le plan international. Pour l'année en cours, quelque 46 professeurs sont sous contrat international et une proportion importante du personnel ayant un contrat local est composée de ressortissants de pays autres que le pays hôte. Les restrictions budgétaires ont toutefois, ces dernières années, obligé l'Ecole à être plus rigide qu'elle ne le voudrait en matière de recrutement dans d'autres régions du monde. A cet égard, le Secrétaire général note avec une vive satisfaction que plusieurs Etats Membres ont répondu à l'appel qui leur avait été lancé dans la résolution 2990 (XXVII) en fournissant à l'Ecole des professeurs hautement qualifiés et expérimentés et en lui offrant un soutien toujours croissant. Pour l'année scolaire 1979/1980, 13 des professeurs de l'Ecole internationale des Nations Unies ont été envoyés par des administrations nationales (Australie, Canada, France, République fédérale d'Allemagne, Irlande et Nouvelle-Zélande), ainsi que par la Ligue des Etats arabes. Le détachement par les Etats Membres de professeurs auprès de l'Ecole internationale est une opération mutuellement avantageuse, étant

donné que chaque professeur, en retournant dans son pays d'origine, emporte avec lui les fruits d'une expérience qui ne peut que contribuer à l'enrichissement d'un enseignement national. C'est pourquoi le Secrétaire général souhaiterait vivement que tous les Etats Membres qui sont en mesure de soutenir l'Ecole de cette manière envisagent sérieusement de suivre une telle ligne de conduite.

17. La nature particulière de l'Ecole, la grande diversité de ses besoins due à sa connexion avec l'ONU et la spécificité de son enseignement qui en découle font qu'il est impossible pour l'Ecole de ne vivre que des seuls droits de scolarité. En essayant de couvrir tous ses frais à l'aide de ces droits de scolarité, l'Ecole serait amenée, loin de pouvoir accorder des bourses, à imposer un sacrifice financier à de nombreux parents. En outre, la forte augmentation des frais de scolarité conduirait les parents ayant un faible revenu à retirer leurs enfants de l'Ecole, ce qui aurait pour conséquence de perturber gravement l'équilibre recherché entre les différentes catégories d'élèves. L'Ecole a toujours eu pour politique de faire tout ce qui était en son pouvoir pour aider les élèves issus d'un milieu à faible revenu à suivre son enseignement. Elle a, en particulier, cherché, en accordant des remises sur les droits de scolarité, à assurer la plus grande participation possible des enfants dont les parents appartiennent aux missions diplomatiques. La nécessité de mettre un terme à ces remises reflète donc directement la gravité des restrictions budgétaires qui pèsent sur l'Ecole. Le programme de bourses qui vise à aider les parents dans le besoin continue d'être appliqué, mais, comme il grève lourdement le budget de l'Ecole, il est aussi à craindre qu'on ne puisse le poursuivre faute de bientôt recevoir une assistance financière supplémentaire.

18. Malgré tous ses efforts, l'Ecole n'aurait pu éviter le déficit croissant de ses finances sans obérer gravement la qualité de l'enseignement qu'elle dispense. Ce déficit s'élevait à la fin de l'année scolaire 1978/1979 à 1 314 551 dollars, soit presque un tiers du budget annuel. Au prix de mesures d'économie draconiennes, portant à la fois sur l'administration et sur le programme d'enseignement, l'Ecole parviendra peut-être à éviter que ce déficit n'augmente encore. Mais il sera absolument impossible d'arriver à réduire dans les années à venir le déficit accumulé, qui oblige au paiement régulier des intérêts, lequel, pour la seule année 1978/1979, a représenté la rémunération d'un professeur à temps complet.

19. Les locaux de l'Ecole à Manhattan sont actuellement assurés pour une valeur de 14,4 millions de dollars. On se rappellera que le terrain même sur lequel l'Ecole est bâtie a été cédé par la ville de New York aux termes d'un bail de 99 ans, moyennant un loyer d'un dollar par an. Bien que le nouveau bâtiment ne soit en service que depuis sept ans, alors que pendant 25 ans il avait fallu se contenter de locaux provisoires, voire de fortune, il est d'ores et déjà évident qu'il faudra faire, dans un avenir relativement proche, de coûteux travaux de réparation. En dehors de ces travaux, comme les effectifs de l'Ecole atteignent presque la capacité maximum, on aura à opérer des aménagements internes afin de pouvoir mieux accueillir les élèves. Un aménagement à réaliser en priorité à cet égard est dicté par le fait qu'à l'heure actuelle quelque 800 élèves suivent leurs cours dans des classes se trouvant toutes à un même étage du bâtiment. Or l'Ecole ne dispose pas des ressources voulues pour entamer les travaux de réaménagement absolument nécessaires au bien-être des élèves.

/...

Conclusions

20. Le Secrétaire général est conscient du souci de modération et d'économie budgétaires auquel doit obéir l'Organisation des Nations Unies, et qui vaut également dans le cas de l'Ecole internationale. Cependant, la viabilité de l'Ecole, son bon fonctionnement et le maintien par elle de normes d'enseignement reflétant les exigences que lui impose sa connexion avec l'ONU ne peuvent plus être assurés sans aide financière. L'Ecole ne pourra maintenir sa viabilité financière à l'avenir que si on la soulage de la charge financière accumulée dans le passé. Il faut aussi qu'elle reçoive une assistance pour compenser les obligations découlant du programme de bourses ainsi que des coûts supplémentaires qu'entraîne le caractère international de l'enseignement qu'elle dispense. Compte tenu de toutes ces considérations, la demande d'assistance à l'Ecole internationale exposée ci-après pourrait être examinée :

a) Pour éliminer le déficit accumulé, qui est essentiellement imputable à des réductions sur les droits de scolarité accordées au titre du programme de bourses pour les parents qui ont besoin d'une aide, ainsi qu'aux remises accordées aux membres des missions et aux fonctionnaires de l'ONU qui n'ont pas droit à l'indemnité pour frais d'études, il faudrait une somme de 1 315 000 dollars.

b) Pour aider à atténuer la charge budgétaire que représente l'assistance fournie sous forme de bourses aux fonctionnaires des Nations Unies et aux membres des délégations qui ont grand besoin d'une aide financière pour permettre à leurs enfants de fréquenter l'Ecole internationale, il faudrait ajouter 1 500 000 dollars au Fonds de développement.

c) Le budget de l'Ecole ne permet pas d'assurer de façon adéquate l'entretien du bâtiment de l'Ecole et les réparations indispensables, même en s'en tenant au minimum actuellement nécessaire. Il est impossible de faire face aux dépenses accessoires, y compris d'apporter aux installations de l'Ecole des aménagements indispensables, sans compromettre d'autres éléments essentiels du budget de l'Ecole. Dans ces conditions, un apport financier régulier est nécessaire, de préférence sous la forme d'un versement supplémentaire au Fonds de développement, les intérêts ainsi obtenus pouvant être utilisés pour faire face à ce type de dépenses. Un versement de 1 million de dollars au Fonds de développement semblerait justifié à cette fin.

Annexe I

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES
RECAPITULATION DES STATISTIQUES PRINCIPALES, 1974/1975 à 1979/1980

	<u>1974/1975</u>	<u>1975/1976</u>	<u>1976/1977</u>	<u>1977/1978</u>	<u>1978/1979</u>	<u>1979/1980</u>
Effectifs	1 317	1 413	1 449	1 421	1 463	1 458
Recettes (en milliers de dollars)	3 340,5	3 820,3	4 085,6	4 182,7	4 251,1 ^{a/}	4 926,8 ^{b/}
Dépenses (en milliers de dollars)	3 577,2	3 906,8	4 341,4	4 489,9	4 308,6 ^{a/}	4 983,3 ^{b/}
Déficit d'exploitation (en milliers de dollars)	236,7	86,5	255,8	307,2	57,5 ^{a/}	56,5 ^{b/}
Droits de scolarité moyens (en dollars)	2 287	2 287	2 448	2 500	2 615	2 875
Coût par élève (en dollars)	2 716	2 765	2 996	3 160	2 945	3 418
Professeurs à plein temps (équivalent) c/	116	120	133	131	123,5	132,5
Rapport professeurs/élèves (cycle primaire)	1/12	1/13	1/11,9	1/12,7	1/13,6	1/10,8
Rapport professeurs/élèves (cycle secondaire)	1/11	1/11	1/10,4	1/11	1/14,6	1/12,4
Rapport professeurs/élèves (moyenne pour l'Ecole) d/	1/11,3	1/11,8	1/10,9	1/10,9	1/11,9	1/11

a/ Avant vérification des comptes.

b/ Estimations provisoires.

c/ Non compris le directeur de l'Ecole, le directeur des études, l'administrateur, le directeur du bureau des admissions et les principaux.

d/ Compte non tenu du personnel non enseignant (8 administrateurs pour l'année 1979/1980).

Annexe II

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET POUR 1979/1980 ET ETAT DES RECETTES ET DEPENSES EFFECTIVES
 DE 1974/1975, 1975/1976, 1976/1977, 1977/1978 ET 1978/1979

	<u>Projet de budget</u>					
	<u>pour 1979/1980</u>	<u>1974/1975</u>	<u>1975/1976</u>	<u>1976/1977</u>	<u>1977/1978</u>	<u>1978/1979[*]</u>
<u>Recettes</u>						
Droits de scolarité et autres redevances <u>a/</u>	4 204 850	2 971 767	3 250 655	3 543 405	3 542 980	3 764 007
Dons et autres recettes <u>b/</u>	<u>721 900</u>	<u>368 683</u>	<u>569 683</u>	<u>542 176</u>	<u>639 681</u>	<u>487 100</u>
Total des recettes	4 926 750	3 340 450	3 820 338	4 085 581	4 182 661	4 251 107
<u>Dépenses</u>						
Dépenses de personnel et dépenses connexes <u>c/</u>	4 185 785	2 931 667	3 123 469	3 506 583	3 635 168	3 581 393
Location, entretien et transformation des locaux <u>d/</u>	305 000	215 645	269 974	294 180	317 921	314 342
Fournitures et matériel <u>e/</u>	145 400	139 070	146 898	152 995	129 828	118 582
Divers <u>f/</u>	162 065	74 912	120 345	145 987	162 237	83 787
Bourses <u>g/</u>	185 000	141 387	157 793	154 225	160 407	130 320
Remises <u>h/</u>	-	<u>74 549</u>	<u>88 324</u>	<u>87 410</u>	<u>84 380</u>	<u>80 215</u>
Total des dépenses	<u>4 983 250</u>	<u>3 577 230</u>	<u>3 906 803</u>	<u>4 341 380</u>	<u>4 489 941</u>	<u>4 308 639</u>
Déficit d'exploitation	(56 500)	(236 780)	(86 465)	(255 799)	(307 280)	(57 532)

^{*} Avant vérification des comptes.

a/ Droits d'admission et d'inscription, cotisations à l'Association et droits de scolarité proprement dits (y compris droits pour l'enseignement de la langue maternelle).

b/ Sommes provenant des intérêts du Fonds de développement, dons et subventions et recettes accessoires (intérêts, location de locaux, activités spéciales et professeurs détachés par leurs gouvernements).

c/ Traitements et indemnités de tout le personnel : personnel enseignant (y compris les professeurs à temps partiel pour l'enseignement de la langue maternelle), personnel de secrétariat et personnel d'entretien. Egalement, cotisations au titre du plan d'assurance-maladie et de la caisse des pensions, cotisations de sécurité sociale et de prévoyance, dépenses de recrutement et de rapatriement et frais de voyage au titre du congé dans les foyers.

d/ Coût de l'entretien des locaux de Manhattan et des appartements (salles de classe) de Parkway Village. Egalement, coût des services (électricité, chauffage, eau, etc.), des réparations et de la transformation des locaux.

(Suite des notes page suivante)

/...

(Suite des notes du tableau de l'Annexe II)

e/ Matériel et mobilier spéciaux pour les laboratoires, les salles de classe et les réfectoires, ainsi que manuels scolaires, fournitures de papeterie, de bureau et d'enseignement et matériel pour l'éducation physique (à l'exception des dépenses de location du gymnase et des piscines).

f/ Communications téléphoniques et postales, assurances, activités extrascolaires, cotisations et encadrement.

g/ Bourses accordées à des enfants de parents fonctionnaires des Nations Unies, membres de délégations ou n'ayant pas de liens avec l'ONU.

h/ Remises consenties aux fonctionnaires des Nations Unies et aux membres des délégations et de la presse qui n'ont pas droit à l'indemnité pour frais d'études.

Annexe III

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES
 CONTRIBUTIONS ET DONNS POUR LES ANNEES 1974/1975 A 1978/1979

	<u>1974/1975</u>	<u>1975/1976</u>	<u>1976/1977</u>	<u>1977/1978</u>	<u>1978/1979</u>
Contributions de l'ONU /résolution 9983 (XXIX) de l'Assemblée générale/	2 000 000	---	---	---	---
Contributions de gouver- nements fournissant un appui financier pour le personnel enseignant a/	70 000	120 000	126 000	150 500	261 000
Contributions au Comité du Fonds de développement	78 700	64 000	10 000	---	---
Dons de sources publiques ^{b/}	42 551	131 750	79 167	20 754	45 009
	<u>2 191 251</u>	<u>315 750</u>	<u>215 167</u>	<u>171 254</u>	<u>306 009</u>

a/ Valeur estimative en dollars des contributions de gouvernements fournissant un appui financier pour le personnel enseignant. Depuis 1975/1976, l'Iran et la Jamahiriya arabe libyenne ont fourni les services de maîtres pour l'enseignement de la langue maternelle. Depuis 1976/1977, la Ligue des Etats arabes fait de même. Comme suite à une demande adressée aux gouvernements en 1977, 40 Etats Membres ont fourni des collections de livres pour la bibliothèque; d'autres dons en nature ont également été reçus.

b/ Pour ces années, les dons en nature de sources privées ont représenté environ 350 000 dollars.

Annexe IV

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES
 EFFECTIFS - STATISTIQUES POUR 1975-1979

I. Effectifs scolaires

	<u>oct. 75</u>	<u>oct. 76</u>	<u>oct. 77</u>	<u>oct. 78</u>	<u>oct. 79</u>
A. <u>Selon l'âge</u>					
<u>Primaire</u>					
Parkway	198	187	156	174	170
Manhattan	497	506	503	484	489
Total	695	693	659	658	659
<u>Secondaire</u>	736	756	762	805	798
Total	1 431	1 449	1 421	1 463	1 457
B. <u>Selon les parents</u>					
1. <u>ONU, Secrétariat</u>					
a) Ayant droit à l'indemnité pour frais d'études	419	406	418	432	421
b) N'ayant pas droit à l'indem- nité pour frais d'études	132	143	135	117	108
2. <u>Institutions spécialisées</u>					
a) Ayant droit à l'indemnité pour frais d'études	-	1	-	-	1
b) N'ayant pas droit à l'indem- nité pour frais d'études	-	-	-	-	-
Total, fonctionnaires des Nations Unies	551-39 %	550-38 %	553-39 %	549-37 %	530-36 %
3. <u>Délégations</u>					
a) Recevant une indemnité pour frais d'études	92	99	135	131	132
b) Ne recevant pas d'indemnité pour frais d'études	78	69	70	86	67
Total, délégations	170-12 %	168-12 %	205-14 %	217-15 %	199-14 %
4. <u>International</u>					
a) Consulats	16	19	27	29	30
b) International					
1. Presse	17	21	20	15	18
2. ONG	4	5	5	5	5
3. Organisations inter- nationales non reliées aux Nations Unies	1	-	-	-	-
Total, international	38-2 %	45-3 %	52-4 %	49-3,5 %	53-4 %

/...

I. Effectifs scolaires (suite)

	<u>oct. 75</u>	<u>oct. 76</u>	<u>oct. 77</u>	<u>oct. 78</u>	<u>oct. 79</u>
5. <u>Ecole internationale des Nations Unies</u>					
a) Enseignants	45	40	40	44	38
b) Personnel de secrétariat	-	2	3	3	4
Total, Ecole internationale	45-3 %	42-3 %	43-3 %	47-3,5 %	42-3 %
Total, Communauté officielle internationale	804-56 %	805-56 %	853-60 %	862-59 %	824-57 %
6. <u>Pas de liens officiels avec les Nations Unies</u>					
a) D'origine locale	450-31 %	432-29,5 %	389-27 %	383-26 %	379-26 %
b) D'origine étrangère	177-13 %	212-14,5 %	179-13 %	218-15 %	254-17 %
Total	627-44 %	644-44 %	568-40 %	601-41 %	633-43 %
TOTAL GENERAL	1 431	1 449	1 421	1 463	1 457

II. Pays représentés

	<u>Octobre 1975</u>	<u>Octobre 1976</u>	<u>Octobre 1977</u>	<u>Octobre 1978</u>	<u>Octobre 1979</u>
Afghanistan	2	-	-	-	1
Afrique du Sud	2	7	5	3	2
Albanie	-	-	-	-	-
Algérie	1	1	5	5	4
Allemagne, République fédérale d'	16	26	34	38	39
Angola	-	-	-	-	-
*Antigua	2	2	3	2	2
Arabie saoudite	5	4	4	3	2
Argentine	21	17	19	20	17
Australie	16	6	6	18	16
Autriche	6	11	10	17	14
Bahamas	-	-	1	1	1
Bahreïn	-	-	2	-	-
Bangladesh	2	4	5	4	3
Barbade	10	7	4	7	5
Belgique	9	10	11	12	10
Bénin	-	-	-	-	-
Bhoutan	2	2	3	-	1
Birmanie	7	6	3	7	5

/...

II. Pays représentés (suite)

	<u>Octobre</u> <u>1975</u>	<u>Octobre</u> <u>1976</u>	<u>Octobre</u> <u>1977</u>	<u>Octobre</u> <u>1978</u>	<u>Octobre</u> <u>1979</u>
Bolivie	2	2	2	3	5
Botswana	-	1	1	1	1
Brésil	11	15	17	20	17
Bulgarie	-	-	-	-	-
Burundi	-	-	-	-	-
Canada	16	14	13	15	10
Cap-Vert	-	-	1	1	1
Chili	8	9	9	12	13
Chine	25	18	32	37	40
Chypre	5	5	4	5	6
Colombie	9	7	6	5	11
Comores	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	1	2
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-
Cuba	3	4	4	3	3
Danemark	5	5	3	4	8
Djibouti	-	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-	-
Egypte	16	19	18	15	16
El Salvador	2	2	2	-	-
Emirats arabes unis	-	1	1	-	-
Equateur	1	1	2	2	1
Espagne	7	8	6	5	11
Etats-Unis d'Amérique	537	539	486	442	425
Ethiopie	9	9	12	10	11
Fidji	8	7	6	6	7
Finlande	3	8	10	10	11
France	76	62	54	63	54
Gabon	-	-	-	-	-
Gambie	1	1	2	3	5
Ghana	7	9	4	8	17
Grèce	7	7	6	5	3
Grenade	2	3	3	2	3
Guatemala	2	3	2	1	-
Guinée	2	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-
Guyane	12	15	20	21	20
Haïti	8	11	9	10	9
Haute-Volta	-	-	1	-	-
Honduras	2	-	-	-	-
Hongrie	-	1	4	4	3
Iles Salomon	-	-	-	-	-
Inde	52	53	48	48	67
Indonésie	6	2	2	2	2

/...

II. Pays représentés (suite)

	<u>Octobre</u> <u>1975</u>	<u>Octobre</u> <u>1976</u>	<u>Octobre</u> <u>1977</u>	<u>Octobre</u> <u>1978</u>	<u>Octobre</u> <u>1979</u>
Iran	11	11	19	16	18
Iraq	2	2	2	-	1
Irlande	6	9	6	7	6
Islande	-	-	-	1	1
Israël	5	4	2	3	3
Italie	21	22	24	26	34
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	1	1
Jamaïque	7	14	16	18	14
Japon	49	48	42	45	50
Jordanie	5	2	2	3	2
Kampuchea démocratique	-	-	-	1	1
Kenya	12	7	10	14	16
Koweït	2	2	3	4	3
Lesotho	1	-	3	2	-
Liban	3	2	1	2	3
Libéria	3	-	-	2	3
Luxembourg	1	-	-	-	-
Madagascar	6	7	7	4	3
Malaisie	6	11	10	6	11
Malawi	-	-	-	-	-
Maldives	-	-	-	-	-
Mali	-	-	-	-	-
Malte	3	4	4	7	7
Maroc	2	1	2	5	6
Maurice	3	3	2	2	3
Mauritanie	1	1	1	1	1
Mexique	6	5	3	3	2
Mongolie	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-
Namibie	1	-	1	1	1
Népal	-	-	2	2	1
Nicaragua	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	1
Nigéria	31	35	43	41	40
Norvège	3	3	5	6	4
Nouvelle-Zélande	10	4	6	5	6
Oman	-	-	1	2	1
Ouganda	15	24	26	27	19
Pakistan	14	20	20	21	18
Panama	9	9	12	11	10
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	4	3
Paraguay	-	-	-	-	1
Pays-Bas	10	9	9	15	14
Pérou	3	4	8	5	5
Philippines	18	27	28	29	26

/...

II. Pays représentés (suite)

	<u>Octobre</u> <u>1975</u>	<u>Octobre</u> <u>1976</u>	<u>Octobre</u> <u>1977</u>	<u>Octobre</u> <u>1978</u>	<u>Octobre</u> <u>1979</u>
Pologne	5	4	4	8	10
Portugal	-	-	-	1	1
Qatar	-	-	-	-	1
République arabe syrienne	11	8	9	11	9
République centrafricaine	-	-	-	-	-
*République de Corée	4	2	3	3	7
République démocratique allemande	-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-
République dominicaine	5	5	5	2	-
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	-	-	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	-	1	1
République-Unie du Cameroun	2	5	1	3	3
République-Unie de Tanzanie	15	11	9	8	10
Roumanie	2	2	3	2	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	38	34	31	41	35
Rwanda	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	-	-	2
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	-	1	2
Sierra Leone	14	17	22	17	12
Singapour	3	4	3	4	10
Somalie	-	1	2	3	2
Soudan	9	6	7	5	7
Sri Lanka	12	10	9	7	3
Suède	18	18	11	13	16
*Suisse	6	8	8	9	10
Suriname	-	-	-	-	-
Swaziland	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1	-	-	-	1
Thaïlande	4	6	5	7	4
Togo	-	2	1	1	1
Trinité-et-Tobago	7	12	10	11	11
Tunisie	2	2	2	4	6
Turquie	25	26	21	21	17
Union des Républiques socialistes soviétiques	5	1	3	3	2
Uruguay	11	6	7	10	10
Venezuela	2	3	-	5	3

/...

II. Pays représentés (suite)

	<u>Octobre</u> <u>1975</u>	<u>Octobre</u> <u>1976</u>	<u>Octobre</u> <u>1977</u>	<u>Octobre</u> <u>1978</u>	<u>Octobre</u> <u>1979</u>
Viet Nam	2	2	5	4	2
Yémen	2	2	1	1	1
Yémen démocratique	-	-	-	-	-
Yougoslavie	6	7	5	7	7
Zaïre	-	2	2	2	3
Zambie	4	3	2	3	2
Apatrides	2	2	4	2	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Nombre total d'élèves	1 413	1 449	1 421	1 463	1 457
Nombre total de pays	102	100	107	110	115

* Etats non membres.

Pays qui ne sont plus représentés à l'Ecole internationale des Nations Unies en 1979/80 : Guatemala, Lesotho et République dominicaine

Pays représentés à l'Ecole internationale des Nations Unies depuis 1979/80 : Afghanistan, Bhoutan, Iraq, Niger, Paraguay, Qatar, Samoa et Tchécoslovaquie.

III. Régions géographiques représentées

	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>
Afrique	127	156	174	177	181
Amérique du Nord	537	555	511	459	437
Amérique du Sud	133	159	156	175	165
Asie	254	223	227	234	261
Australie		10	12	27	27
Europe de l'Est	18	15	19	25	25
Europe de l'Ouest	255	249	236	285	284
Moyen-Orient	107	82	86	81	77
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 431	1 449	1 421	1 463	1 457

/...

Annexe V

PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ECOLE INTERNATIONALE
 DES NATIONS UNIES a/

Personnel enseignant

	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1979/80</u>
A. <u>Nombre</u>			
Primaire	54	58	61
Secondaire	69	87	88
A plein temps <u>b/</u>	115	121	130
A temps partiel	10	24	14
Total <u>b/</u>	<u>125</u>	<u>145</u>	<u>144</u>
B. <u>Origine</u>			
Afrique	7	8	8
Amérique du Nord	42	49	58
Amérique du Sud	7	7	4
Asie	14	16	14
Australie	-	4	4
Europe de l'Est	3	8	4
Europe de l'Ouest	50	49	47
Moyen-Orient	2	4	5
Total	<u>125</u>	<u>145</u>	<u>144</u>
C. <u>Sexe</u>			
Masculin	45	52	52
Féminin	80	93	92
	<u>125</u>	<u>145</u>	<u>144</u>
D. <u>Qualifications</u>			
Formation non universitaire	5	10	-
Baccalauréat ou équivalent	66	71	45
Plus que le Baccalauréat	54	64	-
Maîtrise ou diplôme équivalent <u>c/</u>	-	-	92
Doctorat <u>c/</u>	-	-	7
	<u>125</u>	<u>145</u>	<u>144</u>
E. <u>Années de service à l'Ecole internationale</u>			
De 0 à 2 ans	43	61	47
De 3 à 5 ans	38	32	26
De 6 à 10 ans <u>d/</u>	-	-	37
Plus de 10 ans <u>d/</u>	44	52	34
	<u>125</u>	<u>145</u>	<u>144</u>

/...

Personnel enseignant (suite)

	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1979/80</u>
F. <u>Type de contrat</u>			
Local	73	96	98
International	<u>52</u>	<u>49</u>	<u>46</u>
	125	145	144

a/ Ce chiffre correspond au nombre total d'enseignants et n'est pas calculé sur la base d'un horaire d'enseignement complet.

b/ Comprend les chefs de départements et de divisions, employés à plein temps, qui consacrent une partie de leur temps à des fonctions administratives, non pédagogiques.

c/ Avant 1979/80, l'Ecole internationale des Nations Unies n'indiquait pas le degré de qualification au-delà du baccalauréat.

d/ Avant 1979/80, l'Ecole internationale des Nations Unies n'indiquait pas le nombre d'enseignants ayant accomplis entre 6 et 10 années de service.

Annexe VI

TRAITEMENTS ET INDEMNITES DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE
INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES

	<u>Traitement de base</u>	<u>Traitement moyen</u> (+ échelons + indemnité de cherté de vie)	<u>Montant moyen des</u> <u>indemnités</u>
1974/75	10 780,00	15 728,00	1 687,00
1975/76	12 180,00	17 689,00	1 893,00
1976/77	13 110,00	18 949,00	2 016,00
1977/78	13 765,00	19 116,00	2 346,00
1978/79	14 455,00	20 998,00	2 730,00

/...

Annexe VII

ENSEIGNANTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ECOLE INTERNATIONALE
DES NATIONS UNIES PAR DES GOUVERNEMENTS

	<u>1974/75</u>	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>
Allemagne	2	2	2	2	2
France	2	2	2	2	3
Australie	-	-	-	2	2
Nouvelle-Zélande	-	2	2	1	1
Irlande	-	-	-	-	1
Ligue des Etats arabes			1,5	1,5	1,5

/...

Annexe VIII

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES

BAREME DES DROITS DE SCOLARITE, 1974/75 - 1979/80

	<u>1974/75</u>	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>
Enseignement élémentaire	1 825	1 825	1 950	1 950	1 975	2 000
Enseignement primaire 1ère année	2 050	2 050	2 225	2 300	2 450	2 450
2ème année	2 050	2 050	2 225	2 300	2 450	2 650
3ème année	2 050	2 050	2 225	2 300	2 450	2 650
4ème année	2 150	2 150	2 325	2 350	2 525	2 650
5ème année	2 150	2 150	2 325	2 350	2 525	2 750
Cours moyen 1ère année	2 300	2 300	2 450	2 550	2 700	2 750
2ème année	2 475	2 475	2 600	2 650	2 725	2 900
Enseignement secondaire :						
Premier cycle 1ère année	2 475	2 475	2 600	2 650	2 775	2 950
2ème année	2 550	2 550	2 725	2 775	2 800	2 950
Deuxième cycle 1ère année	2 550	2 550	2 725	2 775	2 875	3 000
(classes 2ème année	2 550	2 550	2 725	2 775	2 875	3 100
terminales) 3ème année	2 550	2 550	2 725	2 775	2 875	3 150
Montant moyen des droits de scolarité	2 287	2 287	2 448	2 500	2 615	2 765
Pourcentage d'augmentation		0	7 %	2 %	4,6 %	5,7 % ^{**}

^{**} Non compris un supplément de droits de scolarité de 200 dollars par famille.